



FORMATION CACES R482 **MINI-PELLE**

Objectifs pédagogiques de la formation CACES R482 cat A

- Être capable d'utiliser et d'entretenir les engins de chantier de catégorie
- Assimiler les responsabilités et les devoirs du conducteur de véhicules
- Conduire une mini-pelle, un chariot télescopique en respectant les consignes de sécurité
- Obtenir le permis CACES de catégorie A pour la manipulation des engins de chantier et de manutention (validité : 10 ans)

Programme

Programme daté du 01/02/2026

Module théorique : Connaissance des bases du code de la route pour les engins de manutention de catégorie F

- Voir ou revoir la signalisation routière
- Appréhender les modalités liées aux manœuvres particulières des véhicules
- Actualiser ses connaissances concernant les équipements réglementaires et les règles particulières de circulation concernant ces véhicules

Sensibilisation aux devoirs et aux responsabilités des conducteurs de pelle et de chariot télescopique

- Sensibilisation aux risques spécifiques liés aux travaux de manutention
- S'informer sur les responsabilités et pénalités encourues (la responsabilité pénale en cas d'accident du travail)

Mieux comprendre la technologie des véhicules utilisés sur les chantiers

- Visualiser les différents organes des engins et véhicules concernés
- Appréhender les conditions de préparation à la mise en route
- Précaution lors de l'arrêt (arrêt normal ou pour intervention d'entretien)

Module pratique sensibilisation aux risques rencontrés lors de la conduite du chariot : comment les prévenir

- Panorama des différents risques et des moyens de prévention adéquats :
 - Risques mécaniques
 - Risques électriques
 - Risques chimiques
 - Risques physiques pouvant être causés lors de la manipulation de l'engin
 - Risques d'incendie, d'explosion, de production d'hydrogène lors de la charge des batteries
- Reconnaître et limiter les risques spécifiques lors de l'opération de levage, d'élingage



Assimiler les règles de conduite des engins de chantier tout-terrain

- Connaître et respecter les règles générales de sécurité (communes à toutes les catégories d'engins) :
 - Pour le conducteur lui-même et pour les tiers
 - La gestuelle de commandement de manœuvre
- Appliquer les règles particulières de sécurité liées à chaque catégorie
- Réalisation de la prise et de la fin de poste du ou des engins

Évaluation de l'atteinte des objectifs lors de la formation CACES Cat A

- Formation pratique avec mise en situation réelle de conduite du ou des engins de chantier concernés
- Contrôle continu en cours de formation sous forme de questions/réponses, d'analyses de situations, d'exercices
- Contrôle des connaissances théoriques par questionnaire à choix multiples, suivant le référentiel CNAMTS R 482, réalisé par un testeur habilité : le stagiaire doit obtenir un minimum de 70% de bonnes réponses sur l'ensemble du test, et un minimum de 50% de bonnes réponses sur chacun des thèmes évalués
- Contrôle des connaissances pratiques par mise en situations, suivant le référentiel CNAMTS R 482, réalisé par un testeur habilité : le stagiaire doit obtenir un minimum de 70% de bonnes réponses sur l'ensemble du test, et un minimum de 50% de bonnes réponses et aucune note égale à zéro sur chacun des thèmes évalués
- Fiche d'évaluation remplie par chaque stagiaire en fin de formation

VERIFICATIONS

- Contrôle visuel de l'état de l'engin (chenilles, pneumatique, flexibles, fissures)
- Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité

CONDUITE, CIRCULATION, MANŒUVRE

- Maîtrise de la conduite en marche AV et AR sur différents sols, dans différentes conditions pentes, virages...
- Utilisation correcte de l'avertisseur, respect des règles et des panneaux de circulation
- Adaptation de la conduite aux conditions de circulation : encombrement...
- Maîtriser la souplesse et la précision des manœuvres et des opérations de fin de poste
- Chargement et déchargement sur porte engin
-

MAINTENANCE

- Opérations d'entretien de 1er niveau,
- Vérifications des différents niveaux, rendre compte
-

Formalisation du résultat de la formation CACES R482 (A)

- Remise d'une attestation de formation à chacun des participants à l'issue de la formation
- Envoi d'un titre CACES® et d'une attestation de réussite pour chacun des stagiaires reçus aux épreuves
- Validité du permis CACES F R482 : 10 ans



Publics & pré-requis

Notre **formation CACES R482 cat A** s'adresse à toute personne, expérimentée ou débutante, âgée de plus de 18 ans, amenée à conduire des engins de manutention de catégorie F dans un cadre professionnel :

- Mini-pelle de – de 6 tonnes
- Compacteur de – de 6 tonnes

Pré-requis

Conditions requises pour les candidats souhaitant passer leur permis CACES (A)

- Être âgé de 18 ans minimum
- Être apte médicalement (certificat de la médecine du travail pour les salariés, aptitudes visuelle, auditive et psychotechnique pour exercer la profession)
- Il est recommandé d'avoir sa carte d'identité durant le stage
- Recyclage CACES engins de manutention obligatoire tous les 10 ans

Méthodes pédagogiques

- Exposé et discussions étayés de textes illustrés par diapositives et films
- Support de cours de la **formation CACES R482 catégorie A : Mini-pelle** sous forme de livrets ou de mémentos
- Épreuves d'évaluation selon d'activité, de compétences et d'évaluation en vigueur :
- Utilisation des équipements de protection individuels et collectifs nécessaires
- Formation dispensée par un organisme habilité CACES
- Auto-évaluation préalable en amont de la formation
- Évaluation des acquis en fin de formation

Durée :

3 jours soit 21 heures (7 heures par jour)